

<b>FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2010</b>
--------------------------------------

<b>Nom – Prénom</b>	
<b>Date et lieu de naissance</b>	
<b>Adresse – Code Postal – Ville</b>	
<b>Tél.</b>	
<b>Adresse mail</b>	
<b>Association de chasse de</b>	

INTITULE DE LA FORMATION	DATE ET HORAIRES	COUT

Pour les formations comportant plusieurs sessions, vous pouvez mettre plusieurs dates dans votre ordre de préférence.

Pour les formations suivantes : Chasse à l'arc, Préparation à l'examen du permis de chasser, Chasse accompagnée et Education à l'environnement, merci de contacter la FDCR au 04.78.47.13.33 afin d'obtenir un formulaire d'inscription officiel.

Liste des formations et Conditions d'inscription au dos →

A....., le .....2010

Signature du Président de l'association (obligatoire) :

Signature du candidat :

ATTENTION : 1 bulletin et 1 chèque par candidat et par formation (suivi administratif et comptable)

<b>Bulletin d'inscription, accompagné du chèque à l'ordre de la FDCR, à retourner à :</b> Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône, 2 Quai du Commerce CP 730, 69256 LYON CEDEX 09
---

✂

Réservé à la FDCR

**ACCUSE DE RECEPTION D'INSCRIPTION - FORMATION 2010**

est inscrit à la formation ..... et recevra une convocation en temps utiles (**Cependant, la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant**).

n'est pas inscrit à la formation ..... pour la raison suivante :

Formation complète

Autre : .....

.....

.....

Madame, Mademoiselle, Monsieur .....
--------------------------------------

Domicilié .....
-----------------

.....
-------

LISTE DES FORMATIONS					
INTITULE DE LA FORMATION	DATES			COÛT	
Devenir garde chasse particulier	<del>Vendredis 15, 22 et 29 janvier 2010</del>			30 €	
Se former au Piégeage – Agrément piégeur	<del>Samedis 20 et 27 février 2010</del>		Vendredis 26 novembre et 3 décembre 2010	40 €	
Recyclage en piégeage	<del>Samedi 6 mars 2010</del>			Gratuit	
Responsable de battue	<del>Lundi 05 juillet 2010</del>	<del>Samedi 17 juillet 2010</del>	lundi 30 août 2010	Mercredi 08 septembre 2010	22 €
Hygiène de la venaison	Mardi 18 mai 2010	Lundi 14 juin 2010	Mercredi 30 juin 2010	10 €	
Chasse d'été du grand gibier	Lundi 31 mai 2010			Gratuit	
Connaissance, réparation, indemnisation et prévention des dégâts de gibier sur les cultures agricoles	Lundi 31 mai 2010			Gratuit	
Comptage nocturne des lièvres	A définir avec les associations de chasse intéressées			Gratuit	
Ancien chasseur : se remettre à niveau	Vendredi 25 juin 2010			Gratuit	
Communiquer sur la chasse avec les non chasseurs	Lundi 28 juin 2010			Gratuit	

Rappel : Le coût de la formation correspond à la prise en charge de la documentation et du (ou des) repas pour les stages en journée.

### CONDITIONS D'ACCES ET INSCRIPTION

Les formations constituent des missions de service public organisées par la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône.

Elles sont destinées aux candidats à l'examen du permis de chasser, candidats à l'agrément de piégeage, chasseurs, ainsi qu'aux adhérents territoriaux à jour de leur cotisation. D'autres publics peuvent être admis à participer après autorisation de la Fédération.

Plusieurs formations sont animées en partenariat avec les associations départementales de chasse spécialisées.

L'accès à un stage doit faire l'objet **d'une inscription préalable obligatoire** à l'aide du bulletin situé au recto de cette page ou disponible auprès de la Fédération ainsi que sur Internet ([www.fdc69.com](http://www.fdc69.com)) et **au plus tard 15 jours avant la date choisie**.

**Un bulletin d'inscription et un chèque par candidat et par formation sont demandés.**

La formation pédagogique est gratuite, seule une participation est exigée afin de contribuer aux frais de documentation remise à l'issue de chaque formation ainsi que parfois aux repas.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Une convocation individuelle parviendra directement aux personnes inscrites afin de valider leur inscription ou les informer, le cas échéant, de l'annulation de la formation.